

NC la 1ère ne doit plus être une exception !

Liminaire au Comité d'établissement de Nouvelle-Calédonie la 1ère - juin 2026



Le SNJ souhaite exprimer ici sa profonde inquiétude quant au climat social de NC la 1ère.

Depuis des mois, les organisations syndicales alertent cette instance. Nous l'avons déjà fait dans un préavis de grève à la fin de l'année 2024. Force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée.

La réforme de l'information a placé l'ensemble de l'établissement sous une pression considérable. Les managers eux-mêmes se retrouvent souvent pris entre le marteau et l'enclume. Certains cadres sont au bord de l'épuisement. Les équipes, elles, ne se sentent plus entendues et la confiance s'érode.

Laisser entendre que les salariés ne seraient pas professionnels parce qu'ils refusent d'enchaîner des journées de seize heures au motif que *"les élections, ce n'est qu'une fois tous les six ans"* traduit une profonde méconnaissance de la réalité de cette station.

Depuis plusieurs années, les périodes dites "exceptionnelles" s'enchaînent sans véritable répit, en Nouvelle-Calédonie. Dire aux salariés qu'on les *"a à l'œil"*, qu'ils doivent *"se bouger le cul"* ou qu'ils *"s'organisent mal"*, alors que beaucoup travaillent déjà sous une pression permanente, n'est pas acceptable. Ce n'est pas ainsi que l'on construit la confiance.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence la situation de plusieurs CDD présents depuis de nombreuses années, auxquels sont confiées des responsabilités essentielles, parfois jusqu'à la présentation des journaux, mais qui demeurent trop souvent une variable d'ajustement, non sans mépris parfois, y compris dans cette instance.

À cela s'ajoute un sentiment grandissant d'opacité dans certaines décisions, voire de traitement différencié, qui nourrit incompréhensions et frustrations.

Oui, nous travaillons dans un établissement qui offre des conditions que beaucoup nous envient.

Oui, nous avons la chance d'avoir un emploi stable et des garanties sociales importantes, dans une Nouvelle-Calédonie où de nombreux salariés ont perdu leur travail.

Mais cette réalité ne peut pas devenir un argument pour accepter des conditions professionnelles qui se dégradent.

Depuis plusieurs années, les salariés de NC la 1ère font preuve d'un engagement exemplaire. Ils ont traversé la crise sanitaire, le conflit de l'usine du Sud, les émeutes de 2024, les crises politiques successives, les élections à répétition... Sans oublier la réforme de l'information qui a profondément bouleversé notre organisation et nos rythmes de travail. À chaque fois, les équipes ont répondu présentes pour assurer la continuité du service public.



Cette capacité d'adaptation est d'ailleurs régulièrement saluée au sein de France Télévisions. Nous pouvons en être fiers. Mais une question se pose : à quel prix ?

Nous voyons des salariés compétents, investis, attachés à leur métier, présenter aujourd'hui tous les signes de l'épuisement professionnel et envisager de quitter l'établissement.

Dans le même temps, les représentants du personnel continuent de devoir se battre pour obtenir l'application, à tous les salariés, de dispositions en vigueur, depuis parfois plus de dix ans, dans l'ensemble de France Télévisions.

C'est épuisant. Et parfois même humiliant. Nous ne demandons pas des privilèges. Nous demandons simplement que les salariés de NC la 1ère bénéficient des mêmes droits que leurs collègues des autres stations.

Parmi ces mesures qu'il a fallu réclamer, parfois aux forceps, les exemples sont nombreux :

- la prime de restauration
- les indemnités kilométriques
- le supplément familial et une mutuelle réellement accessibles aux CDD
- les contrats de cinq jours de travail effectif rémunérés seulement quatre pour les CDD
- une subvention restauration digne de ce nom, comparable à celles de stations ayant les mêmes effectifs
- les heures de délégation des élus siégeant au CSE central...

Sauf qu'aujourd'hui encore, plusieurs dispositions de l'accord collectif d'entreprise demeurent inappliquées :

- les repos compensateurs liés au travail de nuit des journalistes, alors qu'ils existent pour les techniciens
- la compensation des années de travail de nuit
- les entretiens obligatoires au retour du congé maternité
- l'application de la rétroactivité de cinq ans, telle que le prévoit le droit du travail calédonien lorsque des éléments de salaire n'ont pas été versés.

À force d'exceptions, une question finit par se poser : pourquoi des droits reconnus à l'ensemble des salariés de France Télévisions cessent-ils de s'appliquer lorsqu'il s'agit de NC la 1ère ?

Nous refusons que cette station devienne une exception permanente.

Pendant ce temps, la station réalise des économies considérables : près d'un million d'euros en 2025, soit presque deux fois plus qu'à la Réunion !

Ce qui n'empêche pas notre direction d'expliquer régulièrement qu'elle n'a pas les moyens nécessaires pour répondre à certaines demandes pourtant légitimes des salariés.

Dans quelques jours débutera un audit consacré au climat social. Nous appelons la direction à entendre enfin les alertes formulées depuis des mois.



Cet audit intervient à un moment particulier de la vie de la station. Les ressources humaines s'apprêtent à connaître une nouvelle étape, avec la nomination d'une nouvelle responsable. Ce contexte doit être l'occasion d'ouvrir un nouveau chapitre des relations sociales à NC la 1ère.

Et cela doit commencer par appliquer les mêmes règles ici que dans le reste de France Télévisions. Les défis qui attendent encore la Nouvelle-Calédonie seront nombreux.

Pour être à la hauteur de cette mission, les salariés doivent pouvoir consacrer toute leur énergie à leur métier, et non à compenser des dysfonctionnements internes qui perdurent depuis trop longtemps.

Nouméa, le 30 juin 2026



Syndicat National des Journalistes
Maison France Télévisions - Bureau D 142
snj@francetv.fr - 01 56 22 88 28